



INTERPELLATION

Auteur Groupe AdG/LA, par les députés Gaël Bourgeois, Jérémie Pralong et Julien Délèze (suppl.)
Objet Résistance des barrages en cas de tremblement de terre
Date 11.06.2013
Numéro 4.0040

En 2003, la Confédération avait demandé à tous les exploitants de barrages de démontrer, étude à l'appui, leur résistance à un tremblement de terre majeur. Le délai avait été fixé à 10 ans et celui-ci a échoué en mars 2013.

Une fois ce délai passé (situation au 9 avril 2013):

- 142 exploitants avaient fourni les études demandées
- 45 ont demandé une prolongation du délai
- 19 n'ont rendu aucune réponse.

Il va de soi que l'état des barrages est un élément primordial pour la sécurité de la population valaisanne.

Conclusion

Suite à ces informations, le Conseil d'Etat est prié de répondre aux questions suivantes:

- Quelle est la situation des exploitants en Valais?
- Certains exploitants valaisans se trouvent-ils dans la catégorie ayant demandé une prolongation ou n'ayant pas rendu réponse?
- Si oui, combien d'exploitants sont concernés et quelles mesures entend prendre le Gouvernement?
- Si oui, dans quel délai les exploitants n'ayant pas rendu réponses entendent-ils se conformer aux obligations données par la Confédération?
- Selon certaines sources médiatiques, 6 barrages devront être améliorés suite à ces études. Le Valais est-il concerné? Si oui, de quels ouvrages s'agit-il et dans quel délai les travaux seront-ils effectués?